



Réuni en séance le 1^{er} juin 2016, en présence de 33 membres, le Conseil Général a pris la décision suivante :

1. Il accepte à l'unanimité le Règlement des structures d'accueil de la petite enfance : crèches et Unités d'accueil pour écoliers UAPE.

Les documents concernant cette décision sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 2 août 2016

Fait à Bagnes, le 3 juin 2016

Le Conseil Général